

# UN DON TESTAMENTAIRE POUR LE FRANÇAIS!

Un legs dans votre testament constitue un moyen simple et sensé de concrétiser votre vision. Ce geste permet à la Fondation pour la langue française de poursuivre sa mission à long terme.

J'aimerais inclure une clause dans mon testament en faveur de la Fondation pour la langue française:

Mon legs testamentaire **est/sera**:

- Un pourcentage de ma succession, soit  %
- Un montant expressément stipulé, soit  \$
- Veuillez communiquer avec moi.

- Je souhaite que ce legs soit fait en mon nom.
- Faire en l'honneur d'une personne autre que moi :

Votre nom..... Date de naissance:.....

Courriel..... Téléphone.....


Nom de votre conjoint..... Date de naissance:.....

Signature..... Date.....

Fondation pour la  
langue française



Veillez poster à l'adresse suivante:  
**Fondation pour la langue française**  
82 rue Sherbrooke ouest,  
Montréal Qc H2X 1X3

  
Vous pouvez annuler en tout temps votre engagement sur simple avis de votre part.